

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 août à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté d'agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 22 août 2014, s'est réuni au Centre Technique Municipal – 22 rue de Milly – 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX.

Présents :

Jean-Pierre BECHTER, *Président*

Yann PETEL, Michel BERNARD, Sylvain DANTU, Jean-François BAYLE, Pascaline VANDENHEEDE, Jean BEDU, Aline BADIER, *Vice-présidents*

Volkan AYKUT, Marie-Hélène BAJARD, Nathalie BAUSIVOIR, Martine BOUIN, Eric BRETON, Sylvie CAPRON, Jacques DEMEURE, Germaine DERUEL, Anne-Marie GRANDJEAN, Philippe JUMELLE, Soraya KHEDIRI, Denis LAYREAU, Florence LE BELLEC, Sylvie MACHADO-BOALHOSA, Bernard MEDER, Elisabeth PETITDIDIER, Bruno PIRIOU, Jean-Baptiste ROUSSEAU, François SCHORTER, Aurélie SEURE-DUMONTAUD, Faten SUBHI, Arlette TRAMBLAY, Eugène WITTEK, *Conseillers*

Pouvoirs :

Frédérique GARCIA donne pouvoir à Jean-François BAYLE
Jacques MERRET donne pouvoir à Jean-Pierre BECHTER
Christelle SEIGNEUR donne pouvoir à Philippe JUMELLE

Absent :

François GROS, Jean-Michel FRITZ, Philippe ROUGER, Jacques BEAUDET, Damanguere Redanga N'GAIBONA, *Vice-présidents*

Carla DUGAULT, Thierry FOURNIER, Jean-Pierre MARCELIN, Colette MARTIN, Isabelle PETIT, Christine PINAUD-GROS, *Conseillers*

Formant la majorité des membres.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER déclare la séance ouverte à 19h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Martine BOUIN, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER procède à l'examen de l'ordre du jour.

Point unique : projet gouvernemental de regroupement de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BECHTER

Monsieur Jean-Pierre BECHTER explique que le 28 août, veille de la réunion du Conseil, fût un coup de tonnerre dans le ciel bleu. Quelques jours plus tôt, était publié dans la presse le projet du gouvernement, transmis par le Préfet de région, relatif au schéma régional de coopération intercommunale.

Il ajoute que la présente réunion a pour seul objet la diffusion des informations recueillies la veille lors de la première réunion de la Commission régionale de coopération intercommunale. D'autres réunions se tiendront pour en débattre et cela fort probablement pendant plusieurs mois voire plusieurs années.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER invite les conseillers à prendre connaissance des documents transmis et notamment la carte faisant apparaître les projets de fusion envisagés autour du Grand Paris. Il propose d'utiliser le terme « métropole » pour évoquer ces grands regroupements puisque l'entité de fusion projetée dans l'Essonne atteint un seuil de population supérieur à 500 000 habitants.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER constate que le projet de fusion des EPCI dans l'Essonne s'étend jusqu'au SAN Sénart Ville Nouvelle avec le rattachement d'une commune qui jouxte la commune de Melun tandis que l'autre partie du SAN devient une agglomération de 125 000 habitants. Or Jean-Pierre BECHTER rappelle que la loi avait retenu le seuil de population de 200 000 habitants pour la fusion des EPCI dans l'unité urbaine de Paris. On remarque également le projet de scission de la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, la commune de Grigny devant rejoindre le projet de fusion « Evry-Corbeil-Essonnes » et la commune de Viry-Chatillon étant annexée aux EPCI situés plus au Nord.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER rappelle que l'étape suivante est la consultation pour avis des conseils municipaux avant remise d'un projet définitif par le Préfet de région au 28 février 2015, assorti d'éventuelles modifications. Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération Seine-Essonnes n'existera plus et ce, alors que les conseillers ont été élus en mars au suffrage universel direct. Il semble que les métropoles qui se trouveront entre 500 000 et 700 000 habitants seront composées par 90 conseillers communautaires. S'agissant de la répartition de ces sièges, Jean-Pierre BECHTER précise que lors de la réunion de la Commission régionale de coopération intercommunale, il a été dit que chaque maire serait membre de cette entité, ce qui représenterait en l'occurrence 43 sièges. Les 53 sièges restants seraient répartis à la proportionnelle exacte, ce qui représente 1 siège de conseiller par tranche de 10 000 habitants.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER ajoute que la fusion des EPCI aboutira à la mutualisation de toutes les dettes. Aujourd'hui, les dettes cumulées de tous les EPCI avec lesquels la Communauté d'agglomération doit fusionner représente plus de 700 millions d'euros. Tout ceci sera réparti sur les impôts locaux, ce qui conduira à pénaliser les habitants des EPCI les moins endettés.

C'est pourquoi Monsieur Jean-Pierre BECHTER informe les conseillers qu'il mettra tous les moyens possibles en oeuvre (tribunal administratif, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel) pour contester ce projet car il conduit à devoir assumer des dettes contractées par autrui. La Communauté d'agglomération ne sera pas seule dans ce combat. Les Yvelines souhaitent également contester le projet de fusion de ses EPCI.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souhaite savoir si lors de la réunion de la veille, des informations avaient été données sur les conditions dans lesquelles s'effectuerait cette fusion.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER explique que le sujet n'a pas été évoqué puisque la majorité du temps a été employée à élire le rapporteur général et les assesseurs, le Préfet renvoyant le traitement des questions autour du projet à la réunion de la semaine suivante.

Monsieur Bruno PIRIOU considère que la proposition de fusion qui est faite est inacceptable. Il s'agit d'un putsch antidémocratique qui a pour conséquence de défaire ce que les citoyens ont fait par le vote. Il souhaite que ce combat soit un combat commun au sein du Conseil même si les conseillers n'ont pas les mêmes raisons d'être opposés à ce projet. Malgré les divergences politiques, une chose est certaine : ce projet ne doit pas passer. La démocratie ne se décrète pas et les citoyens sont attachés à leur commune. Il rappelle que François Mitterrand était opposé à la suppression du nombre d'élus car ils étaient, selon lui, un des outils qui faisaient vivre la démocratie.

Monsieur Bruno PIRIOU pense qu'il n'est pas nécessaire de créer des structures intercommunales en permettant à chaque maire, sur des projets singuliers, de coopérer. Ce mécanisme a été utilisé avec succès par exemple avec la charte de la forêt de Sénart. Il est d'accord pour faire une bataille juridique contre le projet mais suggère qu'elle s'accompagne d'une bataille populaire. Il souhaite faire cause commune, ce que Monsieur Jean-Pierre BECHTER approuve.

Madame Martine BOUIN demande pourquoi tous les EPCI de l'Essonne ne sont pas concernées par le projet de regroupement.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER explique que la loi prévoit ces regroupements dans le périmètre fortement urbanisé dit de l'unité urbaine de Paris selon l'INSEE. Ce périmètre ne couvre pas la totalité de la grande couronne. Il suffit, dans certains cas, que la commune principale de l'EPCI se situe dans ce périmètre pour que tout l'EPCI soit concerné par le projet de schéma.

Monsieur Sylvain DANTU souhaite savoir s'il est prévu d'évoquer ce sujet de nouveau lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER lui confirme que le débat ne fait que commencer. Une motion sera fort certainement déposée lors de la séance suivante.

Monsieur Philippe JUELLE rappelle que si les électeurs ont été élus, c'est parce qu'ils souhaitent plus de proximité et plus de démocratie. Or, le projet actuel va non seulement dans le sens inverse à celui-là mais a été mis en place sans aucune étude de l'impact qu'il pourrait avoir et des conséquences qu'il engendrerait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 2 septembre 2014.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinssonne.fr